

# La transition vers l'exercice de la médecine en Alberta



- 1 Faire une demande de permis au Collège des médecins et chirurgiens de l'Alberta
- 2 Faire une demande auprès des Services de santé de l'Alberta pour obtenir un numéro de facturation (Prac ID)
- 3 S'inscrire pour le dépôt direct auprès des Services de santé de l'Alberta (compte bancaire professionnel)
- 4 Faire une demande pour obtenir un numéro de clinique (dans le cas d'une nouvelle clinique)
- 5 Faire une demande pour obtenir un numéro de facturation auprès de la Commission des accidents du travail (CAT)
- 6 Faire une demande d'accès aux dossiers médicaux électroniques (il s'agit d'un contrat, alors renseignez-vous!)
  - a. Horaires
  - b. Dossier médical
  - c. Facturation
  - d. Rapprochement
  - e. Constitution en société (pour la facturation à la CAT)